



EVALUATION DES RISQUES

Réf : P/S-ER



OBLIGATIONS :

Loi 91/1414 du 31/12/1991, renforcée par le Décret 2001-1016 du 05/11/2001 fixant comme première obligation l'évaluation des risques. Cette obligation étant reprise à l'article L230-2 du Code du Travail.

PUBLIC CONCERNÉ ET PRÉ-REQUIS :

- Chef d'entreprise, ou son délégué des secteurs privés ou publics,
- Responsable Sécurité,
- Personne de l'encadrement,
- Membres du CHSCT ou délégués du personnel.

OBJECTIFS :

- Développer l'aptitude à déceler les risques professionnels
- Avoir une connaissance précise du cadre réglementaire concernant l'évaluation des risques permettant de maîtriser les différentes étapes de cette analyse.

CONTENU :

✚ La sécurité, pourquoi ?

- ↳ Principes généraux de prévention,
- ↳ Les obligations de l'entreprise.

✚ Les principes de responsabilités

- ↳ Responsabilité civile / pénale,
- ↳ Graduation de l'infraction,
- ↳ Responsabilité des personnes physiques et morales.

✚ Présentation des risques professionnels

- ↳ Survenance du risque dans une situation de travail,
- ↳ Définitions des risques.

✚ Présentation des quatre étapes de la méthode

✚ Identification des risques

- ↳ Les différentes méthodes,
 - ✓ inductives,
 - ✓ déductives,
- ↳ Recensement des risques dans l'entreprise,
- ↳ Délimitation du risque.

✚ Appréciation du niveau de maîtrise du risque :

- ↳ Taux de gravité / fréquence

✚ Initiation à l'élaboration d'un plan d'actions d'amélioration de la prévention

- ↳ Les acteurs internes et externes,
- ↳ Traitement du risque,
- ↳ Accompagnement du personnel,
- ↳ Moyens à mettre en oeuvre.

✚ Suivi dynamique de l'évaluation

- ↳ Formulation des résultats,
- ↳ Conditions d'actualisation,
- ↳ Outils de suivi.

Les différentes étapes de cette formation, sont illustrées par des cas concrets ainsi que des cas spécifiques à l'entreprise.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Ce programme est réalisé par ordinateur et visionné par vidéo projection, il s'appuie sur de nombreux supports, cas concrets, débats et jeux de rôle. Il est de plus animé par un ingénieur sécurité exerçant dans différents milieux professionnels

LE + DE FØ-SEC-Q :

En plus des supports remis en cours de formation, l'entreprise peut se faire aider techniquement pour l'évaluation de ses risques.

REMARQUE :

En fonction des pré-requis et des objectifs, la durée et le contenu de la formation pourront être adaptés.



Formation validée à partir de 4 personnes en inter entreprises

2 jours

Pour tous renseignements,
Inscriptions, formations intra
ou formations sur mesure

FØ-SEC-Q

Le Rocher - Zone Industrielle des 6 Croix - 44480 DONGES
Tél. : 02 40 91 05 05 - Fax : 02 40 91 05 06